

INITIATIVES RELIGIEUSES ET GESTION DES RESSOURCES NATURELLES EN RD CONGO

ÉBAUCHE D'UNE SOCIOLOGIE DE LA LIBÉRATION

Introduction

**Claude
NSAL'ONANONGO,**
Professeur à l'Université
de Mbandaka
(RD Congo).
claudinobb5@
gmail.com

Un regard attentif sur la carte des ressources minéralogiques et forestières suffit pour réaliser que la RD Congo regorge des richesses dont a besoin l'humanité. Ces richesses sont concédées aux exploitants asiatiques et occidentaux, parrainés par des privilégiés étrangers et locaux de la gouvernance de prédation économique. Bien plus, plusieurs organisations non gouvernementales, les États et les confessions religieuses se préoccupent de l'avenir de l'humanité qui est menacé par la déforestation dont les conséquences les plus dévastatrices ont franchi les lignes du supportable et de l'acceptable. Or, les recherches scientifico-sociologiques sur les problématiques religieuses de gestion des ressources naturelles sont quasi inexistantes. Voilà qui justifie la nécessité d'une réflexion sur la problématique écologique et environnementale sur la RD Congo, qui est un pays du Sud global. Dans ce registre, Maurice Mbuangi Lusuadi explique comment les exploitations abusives des ressources naturelles par des entreprises étrangères, des groupes armés étrangers et locaux portent un coup fatal à l'économie congolaise¹. Pascal Mumbere Misugho et son groupe de travail avancent l'idée selon laquelle l'exploitation des ressources naturelles par les groupes armés et les entreprises étrangères font de la RD Congo un *Far-West* et une jungle où la prédation devient le maître-mot².

1 Maurice MBUANGI LUSUADI, *Participation à la gestion durable des ressources naturelles. Contraintes actuelles des communautés locales de la réserve de biosphère de Luki en RD Congo*, Sarrebruck, Éditions universitaires européennes, 2016.

2 Pascal MUMBERE MISUGHO et alii, *RD-Congo. La prédation des ressources naturelles du grand Nord-Kivu (1996-2016)*, Paris, Éditions Scribes, 2019.

C'est pour cette raison que certaines organisations religieuses en l'occurrence la Commission épiscopale pour les ressources naturelles (CERN) et l'Initiative interreligieuse pour les forêts tropicales (IRI-RDC) militent, par leurs initiatives, en faveur d'une gestion rationnelle et équitable des ressources naturelles, luttent contre la déforestation des forêts tropicales, et prennent en compte les problèmes socioéconomiques des communautés locales qui en sont les gardiennes. En tant que telles, elles promeuvent les exigences sociales que d'aucuns appellent « justice environnementale »³. Ce paradigme considère l'environnement comme « un medium pour valoriser les liens humains »⁴ ; il articule « la soutenabilité écologique et l'équité sociale »⁵, et valorise la défense des plus mal lotis, la participation des communautés locales et l'équité entre les générations et au sein d'une même génération⁶.

L'objectif de cette étude consiste à présenter et à expliquer le bien-fondé des initiatives menées par la CERN et l'IRI-RDC, pour rendre compte de la manière dont les organisations religieuses encadrent les communautés locales ainsi que les organisations de la société civile dans le processus d'appropriation de la gestion rationnelle et équitable des ressources naturelles en RD Congo. Il s'agit en outre de rendre compte de la manière dont ces organisations religieuses font des plaidoyers auprès des institutions étatiques nationales et internationales pour plus de justice, plus d'équité et plus de solidarité.

Cela étant, les questions auxquelles cette étude tente de répondre sont les suivantes : comment les organisations religieuses, la CERN et l'IRI-RDC, se sont-elles engagées dans la gestion rationnelle, juste et équitable des ressources naturelles, et comment luttent-elles contre la déforestation tropicale en RD Congo ? Quelle réflexion peut-on crayonner à partir de ces initiatives socioreligieuses dans le contexte congolais ?

Répondre à ces questions c'est donner à la présente étude une structure bipartite. Le premier point porte sur la présentation de la CERN et l'IRI-RDC, deux institutions religieuses qui mènent des actions de sensibilisation et de formation pour lutter contre la déforestation et plaider en faveur d'une gestion rationnelle, juste et équitable des ressources naturelles. Le deuxième point est consacré à l'ébauche d'une sociologie de la libération. Celle-ci se fonde sur le paradigme de la justice environnementale dans son rapport avec l'éthique environnementale. La conclusion met en lumière l'idée selon laquelle la CERN et l'IRI-RDC sont des espaces qui favorisent un travail en commun pour une gestion juste des ressources naturelles.

3 Damien BAZIN, *Justice environnementale. Vers de nouvelles injustices sociales ?*, Paris, L'Harmattan, 2019, p. 40.

4 *Ibidem*.

5 *Ibidem*.

6 Damien BAZIN, *Justice environnementale*, *op. cit.*, p. 41.

I. Les initiatives de la CERN et de l'IRI-RDC

Les initiatives menées par la CERN et de l'IRI-RDC pour la gestion rationnelle, juste et équitable des ressources naturelles sont pensées et initiées au sommet et coexécutées sur le terrain avec les communautés locales et les organisations de la société civile⁷. C'est ce que ce premier point tente d'explicitier.

1. La CERN, cadre d'étude et d'orientation dans la gestion de l'environnement et des ressources naturelles

1^o- Ce qu'est la CERN : sa création et ses missions

La CERN est l'une des commissions de la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO). Cette dernière fut créée en 1962 par le Saint Siège, dont la visée est d'offrir aux hommes un apostolat adapté aux circonstances sociopolitiques et religieuses dans le contexte ultramoderne. Ce bien qu'offre l'Église aux hommes c'est la libération intégrale, libération de tout homme et de tout l'homme⁸. Car, « changer le monde est une tâche pour l'Église »⁹, et « évangéliser c'est développer »¹⁰. Comme chaque commission s'occupe d'un domaine sociopolitique et spirituel particulier, la CERN a pour mission de lutter de façon intrépide contre une exploitation abusive, massive et illégale des ressources naturelles¹¹.

Depuis sa création le 7 juillet 2007, elle fonctionnait comme une structure qui s'occupait de l'étude et du suivi de toutes les questions inhérentes à l'exploitation et à la gestion des ressources naturelles : elle jouissait d'un statut d'une « commission *ad hoc* ». Mais en juin 2013, lors de leur 53^e Assemblée plénière, les évêques décidèrent de rectifier son statut : elle est passée d'une « commission *ad hoc* », à une commission à part entière de la CENCO¹². En juin 2015, le Comité permanent des évêques accéda à la demande de la CERN qui porta sur l'élaboration de ses statuts, en vue d'obtenir une personnalité juridique, conformément à la loi congolaise relative aux Associations sans but lucratif et aux Établissements d'utilité publique. Ses Statuts avaient alors été approuvés lors de l'Assemblée plénière extraordinaire de la CENCO du 24 février 2017. Aujourd'hui, elle fonctionne sous le n°F.92/29.481, étant couverte par l'accord-cadre entre le Saint-Siège et l'État congolais¹³.

7 Ce qu'il faudrait signaler est que les institutions religieuses, leurs communautés et les populations locales s'informent mutuellement sur ces initiatives à mener et sur les actions à poser sur la gestion des ressources naturelles.

8 Claude NSAL'ONANONGO, *Médiations sociopolitiques de l'Église. Linéaments d'une sociologie politique de l'institution*, Paris, L'Harmattan, (Coll. « Politiques »), 2023, p. 162.

9 Vincent COSMAO, *Changer le monde. Une tâche pour l'Église*, Paris, Cerf, 1979, p. 24.

10 PAUL VI, Lettre encyclique sur le développement des peuples, *Populorum Progressio* du 27 mars 1967, Paris, Téqui, 2007.

11 Claude NSAL'ONANONGO, « Régulation religieuse du politique en RD Congo. Une histoire de l'engagement de l'Église dans l'histoire sociopolitique », in *Congo-Afrique*, 2024, 581, p. 40.

12 CERN, *Instrument de la pastorale de la CENCO pour l'environnement et les ressources naturelles*, op. cit., p. 8.

13 *Ibidem*.

La création de la CERN fut en effet motivée par un constat amer que firent les évêques congolais. D'après eux, au lieu que les minerais, les bois, les ressources hydrographiques servent au bonheur des citoyens et au développement du pays, ils deviennent la principale cause du malheur, la source des guerres récurrentes et des massacres de masses¹⁴. Ils assignèrent ainsi à cette commission technique la mission de « servir de cadre d'étude et d'orientation en matière de la gestion responsable de l'environnement et des ressources naturelles »¹⁵. Cette lutte de la CERN se concrétise dans la sensibilisation et la formation des communautés locales et des organisations de la société civile à la vigilance et au civisme, de telle sorte qu'elles s'approprient le processus de protection et de gestion de ces ressources, dont les enjeux gravitent autour de la justice environnementale et de l'écosophie¹⁶.

2°- Missions et stratégies de la CERN déployées au sein de la société

Les actions de la CERN sont menées à deux niveaux : atteindre les autorités politiques, au niveau national et international, par le billet des plaidoyers à propos des richesses naturelles qui sont volées et pillées de façon abusive et illégale, d'une part, et sensibiliser en formant et informant les communautés locales sur leurs droits et devoirs en rapport avec les mêmes ressources, d'autre part. L'une de ses stratégies consiste à « s'impliquer à tous les échelons de la gestion des ressources naturelles en commençant par les communautés directement affectées par leur exploitation et de travailler en synergie avec les autres acteurs locaux à la formulation de solutions concrètes et adéquates »¹⁷.

La visée de la CERN est d'amener les communautés locales et les organisations de la société civile à sauvegarder la terre, « notre maison commune », comme le dirait le Pape François. Elle influence également les politiques étatiques en recueillant et en vulgarisant les lois et les textes réglementaires de la RD Congo et ceux des autres Organisations relatives aux questions environnementales. Pour illustration, le Centre d'études pour l'action sociale (CEPAS) avait publié en 2011 sous la thématique « Gouvernance des ressources naturelles en RDC », deux fascicules, l'un de 38 pages et l'autre 37 pages, intitulées tour à tour *Ce qu'il faut savoir du nouveau Code minier de la RD Congo*¹⁸ et *Ce qu'il faut savoir du nouveau Code forestier de la RD Congo*¹⁹. Le premier fascicule fournit de façon limpide et condensée l'essentiel les informations nécessaires sur le

14 Claude NSAL'ONANONGO, *Les guerres à l'Est de la RD Congo, entre génocide et statocide*, Paris, L'Harmattan, 2023.

15 CERN, *Instrument de la pastorale de la CENCO pour l'environnement et les ressources naturelles*, Kinshasa, Éditions de la CENCO, 2019, p. 3.

16 Félix GUATTARI, *Qu'est-ce que l'écosophie ?*, Paris, [Nouvelles Éditions Lignes, 2014, p. 210.

17 *Ibid.*, p. 211.

18 Kinshasa, Éditions du CEPAS, 2011.

19 Kinshasa, Éditions du CEPAS, 2011.

Code minier, « à tous les intervenants du secteur de l'exploitation minière mais plus particulièrement aux acteurs de la société civile spécialistes de l'encadrement des communautés et défenseurs des droits humains et de l'environnement »²⁰. Le deuxième quant à lui donne des informations correctes et pragmatiques sur le Code forestier, surtout au sujet du « secteur de l'exploitation forestière mais plus particulièrement aux acteurs de la société civile spécialistes de l'encadrement des communautés et défenseurs des droits humains et de l'environnement »²¹.

La CERN collabore également avec les structures locales et les instances tant nationales qu'internationales qui s'intéressent aux questions des ressources naturelles et de l'environnement, lorsqu'elle mène des plaidoyers en faveur d'une gestion responsable des ressources naturelles, respectueuse des droits humains et de l'équilibre environnementale. C'est pour cette raison qu'elle appuie des actions en justice en faveur des communautés victimes de l'exploitation des ressources naturelles et des produits polluant l'environnement. Dans le même ordre d'idées, elle soutient des initiatives et encourage la création des œuvres et des services qui poursuivent le même but. Elle promeut aussi la coopération entre les commissions diocésaines pour les ressources naturelles, des Congrégations, des structures similaires et des organismes nationaux, régionaux et internationaux en matière de la protection de l'environnement et de l'exploitation des ressources naturelles. Elle mobilise enfin les ressources humaines, matérielles et financières pour la réalisation de ses objectifs²².

Basée à Kinshasa, dans les locaux du Centre Interdiocésain, sis sur l'Avenue des Monts Virunga, n° 59, la CERN déploie ses actions au niveau national mais aussi et surtout au niveau local, à travers ses différents Observatoires des ressources naturelles, que l'on retrouve à Boma dans la province du Kongo-Central, à Goma dans la province du Nord-Kivu et à Bukavu dans la province du Sud-Kivu. Pour les acteurs de ces Observatoires, le problème écologique est indissociable de son aspect social, puisque les atteintes à la biodiversité affectent les communautés vulnérables qui prennent soin de ces écosystèmes depuis des siècles et génèrent également divers conflits sociaux. D'où, l'exigence de promouvoir ce qu'on appelle une justice environnementale²³.

Bref, au cœur d'une société troublée par la crise et livrée au désespoir, la CERN reste active en posant des actions pour une nouvelle gestion des ressources naturelles. Par ses initiatives et ses actions auprès des institutions nationales et des communautés locales, elle se bat pour

20 CENTRE D'ÉTUDES POUR L'ACTION SOCIALE, *Ce qu'il faut savoir du nouveau Code minier de la RD Congo*, op. cit., p. 38.

21 CENTRE D'ÉTUDES POUR L'ACTION SOCIALE, *Ce qu'il faut savoir du nouveau Code forestier de la RD Congo*, op. cit., p. 37.

22 *Ibidem*.

23 Damien BAZIN, *Justice environnementale*, op. cit., p. 35.

l'avènement d'une gestion rationnelle et équitable des ressources naturelles : elle sait maintenir un lien profond et nécessaire entre évangélisation et promotion humaine, entre développement durable et libération intégrale de l'homme.

2. L'Initiative interreligieuse pour les forêts tropicales en RD Congo (IRI-RDC)

L'IRI-RDC est une alliance internationale religieuse et multiconfessionnelle qui a pour but de faire prévaloir l'urgence morale et les valeurs religieuses dans le cadre de la lutte mondiale contre la déforestation tropicale. Cette organisation fut lancée en juin 2017 au Centre Nobel de la paix à Oslo (Norvège), lors d'un sommet qui avait réuni des chefs de plusieurs confessions religieuses dont des catholiques, des évangéliques, des musulmans, des juifs, des bouddhistes, des hindous et des taoïstes. À leurs côtés on retrouvait également des climatologues, des experts de la forêt tropicale et des représentants des peuples autochtones du Brésil, de Colombie, de la RD Congo, d'Indonésie, de Mésio-Amérique et du Pérou²⁴. Ces pays recouvrent, selon les récentes études, plus de 70 % des forêts tropicales pour l'ensemble de la planète ; ils appartiennent au bloc que les altermondialistes dénomment « Sud global », qui est toujours confronté au problème de la néocolonisation, de la paupérisation par l'expropriation de leurs terres et de leurs richesses naturelles²⁵.

En RD Congo, l'IRI-RDC regroupe en son sein les plus influentes et les mieux structurées églises catholique et protestante qui la coprésident. Implantées sur toute l'étendue du territoire national, ces églises disposent des écoles, des universités, des hôpitaux ainsi que des commissions techniques qui traitent des questions environnementales dans toutes leurs facettes. À part ces deux confessions religieuses, l'IRI-RDC travaille également avec l'église kimbanguiste et la communauté islamique du Congo, la Ligue nationale des associations des pygmées autochtones du Congo, l'Organisation congolaise des écologistes et Amis de la nature, etc. : toutes ces organisations font partie des organes consultatifs. Elle encourage l'engagement des organisations, des institutions étatiques, des personnes de bonne foi et de bonne conscience engagées, qui veulent travailler pour protéger, restaurer et gérer durablement les forêts tropicales²⁶.

Il convient de signaler que les initiatives et les actions posées par cette structure interconfessionnelle sont fondées inséparablement sur un impératif moral et spirituel, qui va au-delà des religions, dans la lutte pour

24 IRI-RDC, *Guide de ressources pour la protection des forêts tropicales à l'intention des communautés religieuses*, Kinshasa, Bureau IRI, 2020, p. 7.

25 François HOUTART et Samir AMIN, *Mondialisation des résistances et des luttes. L'État des luttes*, Paris, L'Harmattan, 2002, p. 43.

26 IRI-RDC, *Guide de ressources pour la protection des forêts tropicales à l'intention des communautés religieuses*, op. cit., p. 7.

la protection de la Terre et de toute la création. Selon sa logique fondatrice, l'exigence de protéger la nature et la planète, celle de la redistribution universelle des biens sont codifiées et inscrites dans les textes sacrés de chaque tradition spirituelle. Alors que les impacts de la négligence environnementale entraînent l'humanité vers un point critique pour la planète, l'IRI-RDC souligne la responsabilité morale commune des pays du Nord global et ceux du Sud global, celle des gouvernements et celle des populations du Nord global et du Sud global. Cette responsabilité se galvanise dans les actions à mener en synergie, pour que de toute urgence, soit si pas plombée à tout le moins stoppée la destruction des forêts tropicales²⁷. Ceci constituerait, de mon point de vue, un moment de prise de conscience pour les guides spirituels et les communautés locales de la RD Congo, puisque dans les pays du Sud global le sort de l'homme est lié à celui de la nature²⁸.

Les actions que l'IRI-RDC a menées portent sur l'éducation et la formation des communautés urbaines et locales sur des questions environnementales. C'est pourquoi en RD Congo, elle élabore des programmes et des communications (ateliers, séminaires, colloques, etc.) pour protéger les forêts tropicales en général et le Bassin du Congo en particulier²⁹. Il y a également la synergie de forces et de stratégies interconfessionnelles qu'elle met en place pour faire des plaidoyers auprès des institutions politiques (Assemblée nationale, Sénat) et des gouvernements au niveau national et international, dont la finalité est d'établir des liens entre les chefs religieux et leurs alliés dans tous les secteurs, pour maximiser leur impact collectif dans la protection des forêts tropicales. Cette collaboration porte nécessairement sur un travail qu'elle mène avec les pygmées, les communautés locales et les gouvernements au niveau national et international. Aussi s'appuie-t-elle sur l'expertise des Organisations de la société civile et sur celles des entreprises qui exploitent les ressources naturelles dans la construction des actions qui protègent les forêts tropicales et, par ricochet, celles qui prendraient en compte les intérêts des communautés locales qui en sont les gardiennes³⁰.

Depuis novembre 2010, mes enquêtes sur le terrain démontrent que lorsque les confessions religieuses travaillent en synergie sur un sujet sociopolitique déterminé, leur crédibilité et leur confiance augmente auprès des populations concernées. Et lorsqu'elles s'expriment en symphonie sur la problématique de la protection des forêts, leur autorité morale devient

27 CONFÉRENCE ÉPISCOPALE DES ÉVÊQUES DE FRANCE, *Ensemble, pour notre terre*, op. cit., p. 23.

28 IRI-RDC, *Guide de ressources pour la protection des forêts tropicales à l'intention des communautés religieuses*, op. cit., p. 7.

29 Michel Innocent PEYA, *Le Bassin du Congo. Monde sans lui, monde sans vie*, Paris, L'Harmattan, 2021, p. 11.

30 IRI-RDC, *Guide de ressources pour la protection des forêts tropicales à l'intention des communautés religieuses*, op. cit., p. 50.

comme une forme de norme sociale. Ceci leur confère une plus grande capacité de pression sur les institutions étatiques, grâce à l'influence qu'elles exercent sur les communautés locales et les institutions traditionnelles³¹. En d'autres termes, la collaboration interconfessionnelle sur les questions politiques, sociales, économiques et culturelles a toujours été fructueuse en RD Congo. Elle a, à plusieurs occasions, favorisé la cohésion sociale, lorsqu'elle créait des conditions de dialogue et d'actions entre divers groupes et personnes, les réunissant autour d'une priorité commune. Elle a également, à une certaine période de l'histoire de la RD Congo, favorisé l'ouverture et la compréhension entre ces diverses organisations religieuses, ce qui a jeté les bases d'une paix, gage de l'épanouissement humain et du bien-être commun³². Dans un monde où les défis climatiques et environnementaux de grande envergure se profilent à l'horizon, défis qui engendrent maintes injustices sociales, le travail en synergie entre divers groupes confessionnels et spirituels aux côtés des communautés locales devient une exigence pragmatique, axiologique et éthique sur un large éventail de questions dans les décennies à venir³³.

Quelles réflexions pourrait-on crayonner en perspective après avoir présenté de façon lapidaire les initiatives sociales de la CERN et de l'IRI-RDC pour la gestion rationnelle, juste et équitable des ressources naturelles ?

II. Perspectives d'une sociologie de la libération en contexte congolais

Ce deuxième point porte sur l'ébauche d'une sociologie de la libération, fondée sur la justice environnementale, à partir des initiatives menées par la CERN et l'IRI-RDC. D'où, l'exigence d'explicitier deux axes : l'axe opératoire d'une sociologie de la libération, d'une part, et l'axe d'une justice environnementale, d'autre part. Ceci me permet, du point de vue épistémologique, de mettre en exergue le rôle social des religions dans un contexte d'ultramodernité³⁴.

1. Une sociologie de la libération : perspective houtartienne

Les initiatives interreligieuses sociologisées, qui partent de haut en bas et inversement pour plus de justice et plus d'équité, aussi bien pour

31 Claude NSAL'ONANONGO, « Régulation religieuse du politique en RD Congo. Une histoire de l'engagement de l'Église dans la sphère politique », *art. cit.*, pp. 38-41.

32 Rigobert MINANI BIHUZO, *Du pacte de stabilité de Nairobi à l'acte d'engagement de Goma. Enjeux et défis du processus de paix en RDC*, Kinshasa, Éditions du CEPAS, 2008.

33 Grégoire BAKANDEJA MUKENGE, « L'implication du religieux dans la gestion des crises en République démocratique du Congo », in Joël ANDRIANTSIMBAZOVINA et Patrick KABOU (dir.), *Laïcité et défense de l'État de droit*, Toulouse, Presses de l'Université de Toulouse Capitole, pp. 41-54.

34 Philippe PORTIER et Jean-Paul WILLAIME, *La religion dans la France contemporaine. Entre sécularisation et recomposition*, Paris, Armand Colin, 2021.

les hommes que pour la nature, se fondent sur un double pôle : le pôle de conviction et le pôle de responsabilité, ce que j'appelle le civisme chrétien³⁵. C'est pourquoi la sociologie de la libération qui est ici proposée est, au vrai sens du terme, une sociologie des religions. Cette dernière ne prône nullement une conception réductrice de la religion, étant donné qu'elle articule inséparablement les dimensions psychologiques, philosophiques, historiques et théologiques qu'on ne saurait mesurer et/ou quantifier seulement avec l'instrument sociologique. Car, « ce que les gens font de leur écologie dépend de ce qu'ils pensent d'eux-mêmes en relation aux choses qui les entourent. L'écologie humaine est profondément conditionnée par les croyances concernant notre nature et notre destinée, c'est-à-dire par la religion »³⁶ : « on ne peut, [dans ce sens], analyser un phénomène religieux sans inclure le point de vue sociologique »³⁷.

L'intuition de cette sociologie de la libération que je propose en contexte congolais vient du Théologien et Sociologue Belge, le Père François Houtart³⁸. Durant sa vie, il enseigna cette sociologie de la libération à l'Université catholique de Louvain, dont les axes furent chaque fois explicités dans la Revue *Alternatives Sud*. Le choix de sa pensée s'explique par le fait qu'il a eu une attention particulière pour les pays du Sud global, commençant par l'Amérique latine, en passant par le Sri Lanka, jusqu'en Afrique subsaharienne : il a su faire convoler en justes nonces engagement religieux et engagement social³⁹. À son avis, il existe un lien intime entre foi, engagement et sociologie, et qu'en conséquence, ils ne peuvent « être disjoints, pas plus que l'analyse de la réalité sociale et les luttes pour la transformer »⁴⁰. Il s'agit d'une sociologie qui refuse de s'insulariser et/ou de se recroqueviller sur elle-même, mais qui s'inscrit dans un processus dialogique permanent avec l'analyse critique du capitalisme⁴¹. Car, la foi, la justice sociale et la sociologie religieuse, dans les pays du Sud global et chez les peuples opprimés et exploités sont étroitement liées : ils manifestent leurs effets dans l'engagement des opprimés⁴². Par ailleurs, cette sociologie se nourrit des mouvements sociaux des peuples du Sud global qui aspirent à leur libération face à la crise alimentaire, sécuritaire et sanitaire ; face à la misère et, parfois face à l'oppression⁴³.

35 Claude NSAL'ONANONGO, *Médiations sociopolitiques de l'Église*, op. cit., pp. 125-130.

36 Stéphane LAVIGNOTTE, *L'écologie, champ de bataille théologique*, Paris, Éditions Textuel, 2022, p. 9.

37 François HOUTART, *Sociologie de la religion*, Bogota, 2006, p. 27.

38 François HOUTART est un prêtre et sociologue belge, Professeur à l'Université de Louvain (Belgique) jusqu'à sa retraite en 1990. Militant du Tiers-Monde, il fut le fondateur du Centre Tricontinental (CETRI) et de la Revue *Alternatives Sud*. En 1962, il participa comme expert au deuxième Concile de Vatican.

39 Jean RÉMY et Geoffrey PLEYERS, « Hommage à François Houtart », in *Recherches sociologiques et anthropologiques* 2017, n° 48, vol. 1, pp. 1-11.

40 François HOUTART, « Une sociologie de la libération », in *Topologik* 2017, n° 22, p. 17.

41 Jean RÉMY et Geoffrey PLEYERS, « Hommage à François Houtart », art. cit., p. 4.

42 François HOUTART, « Une sociologie de la libération », art. cit., p. 19.

43 François HOUTART, « État des résistances dans le Sud : face à la crise alimentaire », in *Alternatives Sud* 2008, n°4, vol. 15, p. 34.

D'où l'exigence, selon Éloi Messi Metogo, d'une pastorale des opprimées⁴⁴, étant donné que les initiatives auxquelles elles prennent part avec les organisations de la Société civile constituent un lieu de salut et de libération : une libération dans l'immanence historique faite en toute intelligence, en toute pertinence et en toute efficience. Car, le destin de l'homme, même s'il ne se termine pas sur terre, se joue quand même ici-bas. Dans le contexte de sécularité et des laïcités, le problème de libération est étroitement lié à la manière dont les populations, dans leur diversité, l'expérimentent inéluctablement en ce monde. Il s'agit de savoir comment et en quels termes cette libération touche le sort concret de l'homme ici-bas, comment il concerne réellement le monde, et comment les pays du Sud global construisent et épousent les méandres de la concrétude de leur histoire⁴⁵. C'est la raison pour laquelle la sociologie de la libération tient nécessairement compte d'une « écosophie »⁴⁶, puisque cette dernière se base fondamentalement sur l'interaction de tous les respects : respect de la vie humaine, respect de la nature pour le bien être à tous. Il s'agit là d'une conception holistique, intégrative du monde, c'est-à-dire d'une écologie holistique. Autrement dit, « le souci écologique inclut également la lutte contre la misère et le combat pour l'amélioration de la vie »⁴⁷. Dans ce sens, c'est le combat pour la terre, les forêts, l'exploitation abusive des minerais, le combat contre la paupérisation qui fonde cette sociologie de la libération⁴⁸.

On le voit, la sociologie de la libération articule concomitamment le cri des pauvres et le cri de la planète. Car, il existe des liens profonds et des convergences entre l'écologisme des pauvres et la sociologie, qui s'expliquent par leur méfiance vis-à-vis du capitalisme, dont les règles et les logiques paraissent dévastatrices pour la grande majorité des populations du Sud global. Parmi les éléments de convergence, je pourrais, avec Luis Martinez Andrade, évoquer les éléments ci-après : « a) la critique de la modernité en tant que projet de domination de la nature ; b) la mise en question de l'idéologie de la croissance infinie ; c) la dénonciation de l'exploitation de la Terre ; et d) l'approche d'une perspective holistique »⁴⁹. Le discours écologique ici n'a pas une posture neutre, puisqu'il tente également de répondre aux intérêts les plus variés des populations du Sud global. D'où, la pertinence d'une écologie politique qui aura, dans le contexte congolais,

44 ÉLOI MESSI METOGO, « Le salut dans l'Afrique d'aujourd'hui. Perspectives christologiques », in André KABASELE, *Repenser le salut chrétien dans le contexte africain*, Kinshasa, F.C.K., 2004, pp. 151-160.

45 LÉONARD SANTEDI KINKUPU, « "Hors du monde point de salut". Réflexion sur le salut chrétien en Afrique à l'heure de la mondialisation », in André KABASELE, *Repenser le salut chrétien dans le contexte africain*, Kinshasa, F.C.K., 2004, pp. 161-186.

46 ARNE NAES, *Une écosophie pour la vie : Introduction à l'écologie profonde*, Paris, Seuil, 2017.

47 LÉONARD SANTEDI KINKUPU, « La théologie africaine au défi de l'écologie », *art. cit.*, p. 168.

48 LEONARDO BOFF, *La terre en devenir : une nouvelle théologie de la libération*, Paris, Albin Michel, 1994.

49 LUI MARTINEZ ANDRADE, « Le Cri des Pauvres et de la Planète. Le tournant écologique de Leonardo Boff », in *Église et écologie. Une révolution à reculons*, Bressilia, 2020, p. 157.

la mission de remplacer « les valeurs dominantes et le modèle hégémonique afin de promouvoir une véritable transition civilisationnelle »⁵⁰.

De par leurs initiatives, les organisations religieuses refusent d'annoncer Dieu à l'être humain comme si son sort n'était pas lié à celui de la terre où son existence s'enracine. Le sociologue-théologien Jean-Marc Ela avait raison d'affirmer avec les termes qui lui sont propres que

si l'homme ne peut s'épanouir sans une certaine qualité de la vie, la mise en valeur des ressources de la terre doit être soumise aux exigences de l'univers qui, sorti du chaos initial par la Parole divine, doit nous permettre de contempler un ordre des choses où s'actualise le premier chant du monde qui est repris comme un refrain à la fin de chaque journée de la création⁵¹.

Dans le déploiement épistémologique de ses axes comme dans les méandres méthodologiques de ses approches, cette sociologie de la libération a une posture pluridisciplinaire : ses analyses oscillent entre la sociologie et la philosophie, le droit et l'éthique. Sans gommer l'apport des sciences de l'environnement, elle s'appuiera sur l'apport de la science politique. L'enjeu sera de relever les dimensions et/ou les fonctions du fait religieux et du discours théologique à l'aune des défis climatoécologiques, d'une part, et de la marginalisation misérable des peuples du Sud global, d'autre part. Car, ces défis ne sont pas encore entendus aujourd'hui et acceptés par certaines institutions et par plusieurs acteurs du Nord global ; ils ne sont pas encore non plus maîtrisés par une grande majorité des peuples qui vivent dans la misère et l'oppression⁵². La science théologique pourrait à cet effet exercer un rôle de synthèse, puisqu'elle est capable d'intégrer plusieurs éléments apportés par d'autres sciences humaines, notamment la sociologie, l'anthropologie, l'histoire, la psychologie. Elle pourra également jouer une fonction critique vis-à-vis de la réduction méthodologique à un champ particulier de compétence qui est le propre de chaque champ disciplinaire⁵³.

De ce qui précède, il convient de préciser que la sociologie de la libération ne saurait se réduire ni à un cri d'alarme ni à une forme de protestation et de condamnation à partir des initiatives menées par les organisations religieuses⁵⁴. Elle se voudrait une nouvelle sagesse, pour ne pas dire, un « nouvel art » d'habiter le monde. Car, la protection des forêts et la gestion juste des ressources naturelles a un rapport intrinsèque au problème de

⁵⁰ *Ibidem*.

⁵¹ Jean-Marc ELA, *Repenser la théologie africaine. Le Dieu qui libère*, Paris, Karthala, 2003, pp. 126 -127.

⁵² Claude NSAL'ONANONGO, *La théologie politique publique. Repenser la mission des églises africaines à l'aune de la crise*, Paris, Saint Honoré, 2019.

⁵³ François HOUTART, « Théologie de la libération et doctrine sociale de l'Église. Une perspective sociologique », in *Laval Théologique Philosophique* 1998, n° 3, vol. 54, p. 509.

⁵⁴ Jean-Marc ELA, *Le cri de l'homme africain. Questions aux chrétiens et aux églises d'Afrique*, Paris, L'Harmattan, 2000.

la qualité de la vie sur la terre⁵⁵. Cette nouvelle sagesse met en vedette l'idée que les sorts sont liés, celui de l'homme et celui de la nature. D'où, l'exigence d'une justice environnementale, qui mènerait jusqu'au bout, c'est-à-dire fondamentalement et radicalement, ce combat pour la libération des peuples du Sud global.

2. La justice environnementale, voie pour la libération des peuples et de la nature

La notion de justice environnementale devenue paradigmatique est aussi plurielle qu'ambivalente, car les acteurs qui s'en réclament et les penseurs qui en font usage ne lui donnent pas le même sens. Toutefois, elle présuppose nécessairement une éthique environnementale dans son lien avec deux problématiques distinctes mais complémentaires : il s'agit de la notion de justice sociale⁵⁶ et celle du bien commun⁵⁷. L'environnement devient ainsi ce *médium* et/ou ce catalyseur qui permet de valoriser les liens humains⁵⁸.

Pour rappel, la notion de justice environnementale a vu le jour aux États-Unis dans les années 1980, lorsqu'elle fut mise en lien avec la problématique des droits civiques des Afro-américains. C'est le pasteur Benjamin Chavis, responsable de l'église unie du Christ qui dénonça « les discriminations raciales, socioéconomiques et politiques environnementales qui n'ont pas été appliquées de façon équitable aux différents groupes de populations »⁵⁹. Ainsi, la lutte pour la justice sociale passa, dans le contexte étasunien, par la dénonciation d'usines polluantes qui étaient construites et de l'implantation des sites d'enfouissement des déchets toxiques dans les quartiers populaires défavorisés habités par des Afro-américains⁶⁰.

Cette problématique de la justice environnementale se pose avec acuité dans certains pays du Sud global, en l'occurrence, en Afrique du Sud, en Inde, au Brésil, en Colombie, en RD Congo. Dans ces pays, en effet, il existe des inégalités criantes entre les dirigeants et leurs populations. Mais on retrouve également des traditions de luttes politiques et de résistances sociales contre ces inégalités qui sont parfois institutionnalisées⁶¹.

Dans le contexte congolais, il existe des traditions de résistance politico-religieuses qui se réclament du lumumbisme, du kimbanguisme, du malulisme⁶², etc. La justice environnementale devient ainsi un principe

55 Serge MONGEAU, *L'écophilosophie ou la sagesse de la nature, suivie de La Belle vie*, Paris, Ecosociété, 2018.

56 David BLACHON, Sophie MOREAU et Yvette VEYRET, « Comprendre et construire la justice environnementale », in *Annales de géographie* 2009, n° 665-666, vol. 1, p. 35.

57 Damien BAZIN, *Justice environnementale*, op. cit., p. 42.

58 *Ibid.*, p. 40.

59 David BLACHON, Sophie MOREAU et Yvette VEYRET, « Comprendre et construire la justice environnementale », art. cit., p. 35.

60 En 2019, Damien Bazin affirmait que la question de la justice environnementale était absente en Europe, mais n'avait été traitée en France qu'il y avait de cela dix ans.

61 François HOUTART, *État de résistance dans le Sud : Amérique latine*, Bruxelles, Louvain-la-Neuve, 2017. Lire aussi Gustavo GUTIERREZ et Gerhard Ludwig MÜLLER, *Du côté des pauvres. L'Église et la théologie de la libération*, Paris, Bayard, 2014.

62 Claude NSAL'ONANONGO, *Pour une politique émancipatrice en Afrique*, Paris, L'Harmattan,

régulateur, un lieu éthique qui va au-delà du cadre de vie et du milieu urbain : elle englobe l'accès aux ressources naturelles qui sont considérées comme « fondement économique mais aussi comme valeurs culturelles et identitaires »⁶³. C'est pourquoi elle décèle et décline quatre sortes d'inégalités environnementales que l'on retrouve au sein des sociétés du Sud global : les inégalités d'ordre territoriale, les inégalités d'ordre de l'accès à l'urbanité et au cadre de vie, les inégalités relatives aux nuisances et aux risques, ainsi que les inégalités qui concernent des disparités dans la capacité d'action et d'interpellation de la puissance publique pour la transformation du cadre de vie⁶⁴. Il s'agit ici d'une « éthique environnementale élargie », celle qui dépasse la seule dénonciation, liée à la destruction de la nature, mais prend en compte son altérité et/ou sa distance vis-à-vis de l'homme⁶⁵.

D'après Damien Bazin, en effet, l'éthique environnementale tient véritablement compte des inégalités entre les riches, biens lotis et les pauvres, mal lotis, entre les groupes et/ou les nations culturellement dominants et les groupes et/ou les nations culturellement dominés, entre les pays du Nord global et ceux du Sud global⁶⁶ : les pays du Sud global « ont leurs problèmes environnementaux propres (liés au climat, mais tout autant à la dégradation de sols qui ont été soumis à une exploitation coloniale⁶⁷) et, en plus, ils ne servent que trop souvent de poubelles aux pays du Nord. [...] Au niveau national comme au niveau international, les pauvres – ou les plus défavorisés – souffrent de façon disproportionnée d'une pollution environnementale qui est produite par la société dans son ensemble »⁶⁸.

La RD Congo étant un pays qui regorge des ressources naturelles exploitées illégalement, abusivement et massivement par les entreprises asiatiques et occidentales avec la complicité de certaines autorités du pays sans contre-parti pour les communautés locales, la notion de justice environnementale, de la manière dont le propose Damien Bazin, me paraît pertinente pour quatre raisons. Premièrement, puisque la justice environnementale s'adresse avant tout aux populations vulnérables : il s'agit des populations pauvres et, plus largement, les générations futures : « cela touche le partage équitable des ressources naturelles,

2019. Lire surtout le chapitre 3 : « Les héros de la résistance africaine : l'exemplarité comme vie en plénitude », pp. 78-105.

63 David BLACHON, Sophie MOREAU et Yvette VEYRET, « Comprendre et construire la justice environnementale », *art. cit.*, p. 38.

64 http://www.ifen.fr/fileadmin/publications/les_syntheses/PDF/inegalites_ree2006.pdf.

65 David BLACHON, Sophie MOREAU et Yvette VEYRET, « Comprendre et construire la justice environnementale », in *Annales de géographie*, 2009, n° 665-666, vol. 1, p. 43.

66 Damien BAZIN, *Justice environnementale*, *op. cit.*, p. 43.

67 Sur la conjonction entre catastrophes naturelles et exploitation coloniale, et sur ses effets dans ce qu'on appelle le « sous-développement », voir MIKE DAVIES, *Génocides tropicaux*, Paris, Éditions La Découverte, 2006.

68 Dale JAMIESON, « Global Environmental Justice », in DALE JAMIESON, *Morality's Progress*, Oxford, Clarendon Press, 2002, p. 297.

les échanges et la réduction des inégalités »⁶⁹. Deuxièmement, parce que la justice environnementale vise aussi à articuler inséparablement soutenabilité écologique et équité sociale⁷⁰. Troisièmement, puisque l'un des plus grands avantages d'une telle justice c'est de faire convoler en justes noces les questions environnementales et les inégalités sociales qui, jusqu'alors, s'ignoraient outrageusement ou parfois étaient considérés comme antagoniques, alors que plus que jamais, « l'aspect environnemental ne peut plus être évincé des inégalités sociales ». Quatrièmement, la justice environnementale a pour finalité « le partage équitable aussi bien des aménités que des externalités environnementales négatives »⁷¹. Une telle perspective met en lumière une distinction sans séparation nécessaire entre justice environnementale et éthique environnementale, qui sont deux notions qui partagent le même objet de recherche : l'environnement. En effet, si l'éthique environnementale et la justice environnementale divergent dans leurs approches⁷², dans le contexte congolais, ces deux notions qui semblent indiquer différentes perspectives doivent s'articuler de façon complémentaire étant donné la double exigence qu'impose leur déploiement : d'une part, l'exigence de prise en compte de la misère des communautés locales gardiennes de ces ressources naturelles et, d'autre part, la protection et la gestion de ces ressources, étant donné que le sort de l'homme et celui de la nature reste intrinsèquement lié.

3. Congruence entre justice environnementale et éthique environnementale

Les initiatives pour la protection et la gestion rationnelle des ressources naturelles menées par les organisations religieuses en RD Congo sont en accord avec les enjeux de la justice environnementale. Celle-ci, on peut le rappeler, « consiste principalement à accentuer les dommages flagrants et autres malveillances et persécutions éprouvées par les populations les plus marginalisées. Ainsi, typiquement, les populations les plus mal loties économiquement sont aussi celles qui subissent outrageusement les pollutions et contaminations dues aux rejets industriels »⁷³. En ce qui concerne l'éthique environnementale, elle fait prévaloir les droits de la nature, insiste sur sa valeur intrinsèque, et défend avec véhémence sa vulnérabilité par rapport à l'Homme⁷⁴. Ces deux notions qui paraissent contradictoires sur le plan théorique devraient, de mon point de vue, s'articuler concomitamment puisque dans le contexte congolais, les

69 Damien BAZIN, *Justice environnementale*, op. cit., p. 35.

70 *Ibid.*, p. 40.

71 Damien BAZIN, *Justice environnementale*, op. cit., p. 41.

72 *Ibid.*, p. 91. La justice environnementale considère la relation de l'Homme à la nature et l'éthique environnementale se dirige sur les rapports des Hommes entre eux à travers la nature.

73 *Ibid.*, p. 91.

74 *Ibid.*, 93.

ressources naturelles sont exploitées massivement et illégalement paupérisant les communautés locales, d'une part, et détruisant les écosystèmes, d'autre part. D'où, la nécessité de convoquer, de bon aloi, les problématiques de l'éthique environnementale sous leurs diverses facettes : biocentrique (le biocentrisme), écocentrique (l'écocentrisme), ou encore sous leur facette pragmatique (le pragmatisme), pour la simple raison que ces approches font entrer la nature dans la sphère de la moralité. En effet, « au-delà d'une éthique *de la et pour la* "nature", il est nécessaire de viser la bonne conduite que l'Homme détient envers elle »⁷⁵. Cette perspective vient plomber tout anthropocentrisme sauvage et dévastateur dont sont porteuses les entreprises asiatiques et occidentales dans leurs exploitations massives des ressources naturelles en RD Congo : cet « anthropocentrisme ravageur se rapporte à une crise écologique qui peut aller jusqu'à mettre en cause la pérennité des Hommes mais aussi de ce qui les entoure »⁷⁶.

En d'autres termes, les initiatives socioreligieuses de la CERN et l'IRI-RDC ne s'inscrivent pas seulement dans ce qu'on appelle la « conversion écologique », considérée comme « un processus lourd de conversion »⁷⁷. Elles sont à comprendre avant tout et surtout comme un processus de libération des communautés locales qui croupissent sous le poids de la misère : libération d'une Nation qui est livrée à la merci des entreprises extractives étrangères ; libération de toute inertie, de toute passivité et de tout pessimisme, afin de travailler pour un autre monde qui passe nécessairement par la gestion équitable des ressources naturelles.

Conclusion

Dans cette réflexion, il a été question de présenter et d'expliquer les initiatives sociales qui sont menées par les organisations religieuses, la CERN et l'IRI-RDC, dans la lutte contre la déforestation et la gestion rationnelle, juste et équitable des ressources naturelles en RD Congo. Ces initiatives font naître, de mon point de vue, une voie de réflexion qui mériterait d'être approfondie ultérieurement : c'est l'idée d'une sociologie de la libération qui se fonde sur le paradigme de la justice environnementale, qui fera nécessairement convoler en justes noces les notions de justice environnementale et de l'éthique environnementale. Car, ces initiatives socioreligieuses mettent en lumière le besoin ressenti par les communautés locales et les organisations de la société civile congolaise qui veulent s'approprier la lutte contre la déforestation et le combat pour

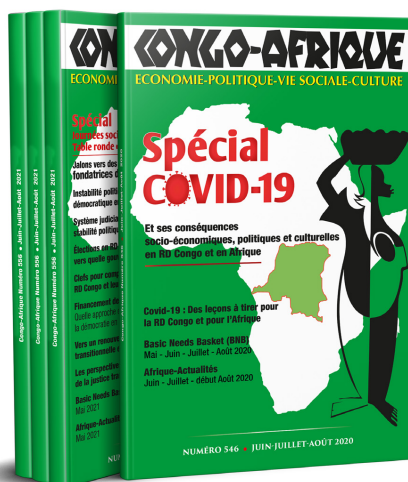
⁷⁵ *Ibid.*, pp. 93-94.

⁷⁶ *Ibid.*, p. 97.

⁷⁷ Ludovic BERTINA, « *La conversion* » écologique de l'Église catholique en France : sociologie politique de l'appropriation du référent écologique par une institution religieuse, Thèse de doctorat à l'Université PSL, 2017, pp. 253-255.

un partage équitable des revenus issus de diverses exploitations des ressources naturelles. On le voit donc, la gestion des ressources naturelles et l'engagement pour la protection des forêts tropicales exigent un effort interreligieux, un engagement intercommunautaire, avec une intensité morale et un élan social de haute tension, qui dépasseraient les frontières du politique et de l'économique.

Inscrivant leurs actions dans la perspective tracée par l'encyclique du Pape François, *Laudato Si'*, à son numéro 38, ces initiatives socioreligieuses sont en définitive un cadre propice d'échanges, un topique de coordination et d'actions qui permettra aux communautés locales, aux organisations de la société civile et à tous les citoyens de s'engager – à la base – dans la protection de l'environnement d'une part, pour que tous puissent bénéficier de l'exploitation de ces ressources d'autre part. Je noterai enfin que par ces initiatives, la CERN et l'IRI-RDC, ont articulé deux pôles : le pôle de conviction (foi) et le pôle de responsabilité (citoyenneté politique) ; elles ont également dans leurs actions mis dans la même corbeille l'amour et la politique pour remettre sur la surface l'idée d'une « écologie intégrale », celle qui a pour exigence morale une « économie solidaire »⁷⁸. ■



Disponibles dans nos différents points de vente et aussi en format PDF

⁷⁸ PAPE FRANÇOIS, Lettre encyclique *Le souci de la maison commune, Laudato Si'*, Paris, Éditions Parole et Silence, 2015, numéros 137-155.